COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260410-2026_027-DE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le 10 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François Le Cotillec, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC – Arnaud LE LEVREUR – Marine BARDOU – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT – Luc RAULT BARDON - Francoise SIRIGU – Anne Marie DU BOISBAUDRY – Pierre Jean JANNIN – Anne JACOB – Eric CAILLOCE – Samuel DURAND – Loïc JOFFE – Anne Charlotte JAFFREDO – Marie DEVOIS – Caroline VALETTE – Jean Luc HOUDARD - Emmanuel DE LA TOUR

ABSENTS EXCUSES : Armelle LE FOURNIER pourvoir à Marine BARDOU

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_027 INDEMNITES DU MAIRE DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Rapporteur Arnaud Le Levreur

Les indemnités du maire et des adjoints sont calculées selon d'indice terminal de la fonction publique et en application d'un pourcentage maximum pour les indemnités du maire et celles des adjoints, fixé selon le seuil de population. 55.7 % pour le maire et 21.38 % pour les adjoints :

	%	Montant maximal	Nombre élus théoriques	Total
Maire	55.7	2 289.56 €	1	2 289.56€
Adjoints	21.38	878.83 €	5	4 394.15 €
			Montant enveloppe indemnité globale brute mensuelle	**6 683.71 €**

Le conseil peut ensuite disposer et fixer les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe maximale ainsi calculée

Vu le CGCT et notamment l'article L2123-24

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260410-2026_027-DE

Le conseil, par un vote à l'unanimité

- **Valide** les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

NOM	FONCTION	TAUX RETENU en pourcentage	INDEMNITES BRUTES MENSUELLES
François Le Cotillec	Maire	30	1 233.16 €
Arnaud Le Levreur	Adjoint 1	15	616.58 €
Marine Bardou	Adjointe 2	15	616.58 €
Erwan Martin Lauzer	Adjoint 3	15	616.58 €
Noémie Jounot	Adjointe 4	15	616.58 €
Luc Rault Bardon	Adjoint 5	15	616.58 €
Anne Jacob	Conseiller délégué	10	411.05 €
Samuel Durand	Conseiller délégué	10	411.05 €
Eric Cailloce	Conseiller délégué	10	411.05 €
		Montant total mensuel	**5 549.20 €**
		Montant total annuel	**66 590,42 €**

- **Autorise Monsieur le maire à mettre en œuvre cette délibération**

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT
56 (Morbihan)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)